



## Compte Rendu - CM du 10 septembre 2019

1. La CAN a informé la mairie de la vente d'un terrain de 3 300m<sup>2</sup> environ sur la ZAE « Les Sablonnières » à la SCI ROLLAND / projet de construction d'un bâtiment de stockage, destiné au transfert de la société G.F.A. « les jardins de Valcrisse » actuellement localisé à Niort.

2. L'Etat propose d'acquérir un bien qui lui est inutile à ce jour et donc cessible du domaine privé de celui-ci. Il s'agit d'un immeuble constitué de 4 délaissés routiers de la RN 11 en nature de landes dont les surfaces sont de 284m<sup>2</sup>, 380m<sup>2</sup>, 8 375m<sup>2</sup> et 1 687m<sup>2</sup>. Ce bien se situe au lieu-dit « Les Sablonnières ».

La valeur vénale de ce bien est de 1 608.90€. La commune a envoyé un courrier pour faire connaître qu'elle n'était pas intéressée.

3. La proposition d'implantation d'armoires PMZ pour la fibre optique à l'entrée nord de la commune (259 rue Grande rue) et à l'entrée sud (400 route de St Jean d'Angély), présentée par la société ORANGE a été acceptée par le Conseil Municipal.

4. L'outil utilisé pour le site internet de la commune ne sera plus maintenu en fin d'année 2020. Créé en 2001, cet outil est à ce jour obsolète dans son évolution et maintenance. C'est la raison pour laquelle, la société A3WEB qui gère le site internet de la commune depuis des années propose de migrer vers un nouveau design mais également une compatibilité sur PC, tablette et smartphone.

Le site sera plus intuitif, évolutif et plus simple pour l'administration. Il offrira aux habitants de la commune une meilleure expérience dans la recherche d'informations. Le coût de mise à niveau s'élève à 1000€. Cette dépense sera honorée sur le budget 2019 ou 2020 selon la programmation de la prestation.

5. La prestation IRIS Entretien & Maintenance du contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings effectué par SEOLIS porte sur :

- Entretien initial,
- Garantie pièces et main d'œuvre,
- Elagage des points lumineux,
- Entretien périodiques annuels,
- Mise à disposition de Lum'Iris (logiciel de gestion et de maintenance)

La durée de ce contrat est de 4 ans (2019-2023) dont le coût global est de 21 657.56€ HT soit 5 414.39€ HT/an contre 21 446.44€ HT pour l'ancien contrat (2015-2019).

6. Un administré du lotissement Les Jardins de Ribray a interpellé Monsieur le Maire pour lui faire part de la vitesse excessive des voitures dans la rue et par conséquent très dangereux pour la sécurité des enfants qui jouent à l'extérieur.

Monsieur le Maire souhaite qu'un conseiller s'empare du sujet et organise une réunion publique avec les administrés concernés afin de recueillir leurs remarques et de trouver des solutions adéquates.

7. M. Vinatier, habitant Le Petit Marais a envoyé un courrier pour signaler la vitesse excessive dans le hameau. Le conseil va étudier les mesures à prendre en concertation avec les habitants du secteur.

8. Cantine scolaire : retour très positif des parents sur la qualité des repas.

9. Ecole : les tableaux interactifs ont été installés cet été dans les classes. La classe de Mme Charles a été entièrement repeinte durant l'été par les agents de la commune.

**Fin de la séance : 22h00**

**Date du prochain Conseil Municipal : 7 octobre 2019**